



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 7 du mois de Juin 2021**

## **PRÉFECTURE**

### **CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS**

*Bureau de la représentation de l'État*

- Arrêté n° CAB2021-193 - médailles

*Service interministériel de défense et de protection civile*

- Arrêté n° CAB-2021/207 portant renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 de Monsieur Roger BLEUSE

- Arrêté n° CAB-2021/229 portant délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 pour - Monsieur Jérôme FRANCOIS

- Arrêté n° CAB-2021/230 portant délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 pour Monsieur Sébastien BOUTON

- Arrêté n° CAB-2021/231 portant renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 pour Monsieur Joël MONDOT

- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Monsieur Pierre OTT

- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Madame Cindy BOUDINOT

- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Monsieur Jérôme FRANCOIS

### **DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

*Bureau de la réglementation générale et des élections*

- Arrêté n° DCL-BRGE-2021/044 portant modification de classement de passage à niveau de la ligne ferroviaire 229000 LA PLAINE / HIRSON

- Arrêté n° DCL-BRGE-2021/045 portant modification de classement des passages à niveau de la ligne ferroviaire 261000 LAON / AMIENS

*Bureau des Finances Locales*

- Arrêté portant répartition du boni de liquidation du syndicat mixte THIERACHE DEVELOPPEMENT

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

*Pôle finances*

- Arrêté n°2021-10-SGCD - Pôle Finances : arrêté relatif au budget 2021 de la cité administrative de Laon, ainsi que son annexe.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME**

- Arrêté de subdélégation n° GPP\_02 de la directrice départementale des finances publiques de la Somme, dans le cadre des successions vacantes en déshérence

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

- Arrêté n° 2021-T-A-02 portant délégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne

**CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS - DIRECTION GENERALE**

*Secrétariat Général*

- Décision n° 21-14 de délégation de signature au titre de la Direction des soins à l'IFSI du centre hospitalier de Soissons



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté CAB2021-193

## **Le Préfet de l'Aisne** CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

**- Madame AICHOUNE Bakhita**

Agent d'entretien qualifié, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur ALGRIN Christophe**

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame ANDRE Caroline**

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame BALASSE Florence née DEBALLE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CAILLOUEL-CRÉPIGNY.

**- Madame BALIT Zohra**

Adjoint administratif, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BANDINI Martine**

Rédacteur principal 1 cl, CA DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à GRUGIES.

- **Madame BAURIN VIGNER Sandrine née BAURIN**  
Rédacteur, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- **Madame BENSADA Alima**  
Adjoint technique, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- **Madame BERNARD Sonia née GRANDIN**  
Préparatrice en pharmacie hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY,  
demeurant à LAON.

- **Madame BILLORE Corinne**  
Infirmière bloc opératoire diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER  
INTERCOMMUNAL BALLANGER, demeurant à DAMPLEUX.

- **Monsieur BLOT Xavier**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-  
QUENTINOIS, demeurant à SÉRY-LES-MÉZIÈRES.

- **Madame BOTELLA Hélène**  
Attaché principal, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à HIRSON.

- **Monsieur BOUDON Christophe**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- **Madame BOULANGER Amélie née BEAUCAMP**  
Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- **Monsieur BOULEAU Freddy**  
Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à GUISE.

- **Madame BOUQUERAND Rosine née LAMOUR**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ISARIEN - ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE, demeurant à ABBÉCOURT.

- **Madame BOURLON Delphine**  
Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à  
VILLEQUIER-AUMONT.

- **Madame BRUHIER Eva**  
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-  
QUENTIN.

- **Monsieur CASPAR Yvan**  
Adjoint technique, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD, demeurant à SAINT-  
QUENTIN.

- **Madame CATILLON Isabelle**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS  
DE LAON, demeurant à LAON.

**- Monsieur CAZE Christophe**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ÉTREILLERS.

**- Monsieur CHEVALIER Henri**

Ingénieur en chef, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CESSIÈRES.

**- Madame CHEVREL Sophie née MAITRE**

Aide soignante hospitalière qualifiée classe supérieure C2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur CLABAUT Laurent**

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU VERMANDOIS, demeurant à ÉTREILLERS.

**- Monsieur COUVREUX Mickaël**

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VILLEMONTAIRE.

**- Madame CUVILLIER Sabine née CAMUS**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à CHÉRY-LÈS-POUILLY.

**- Monsieur DAHBI Mohamed**

Adjoint d'animation principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DAMBRON Sylvie née ANTONIOW**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ESTRÉES.

**- Monsieur DA SILVA José**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BRAINE, demeurant à BRAINE.

**- Madame DE ABREU Véronique née MONTFORT**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, demeurant à AMBLENY.

**- Monsieur DEBLOOS Bruno**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur DEGREMONT Richard**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à LESDINS.

**- Monsieur DELABRE Daniel**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DELPOUVE Laurence**

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame DEMAY Angélique née JACQUET**

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHAMOUILLE.

**- Monsieur DENEUX Régis**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à LAON.

**- Monsieur DERMONT Philippe**

Adjoint technique principal 1 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à BRISSAY-CHOIGNY.

**- Madame DESIMEUR Sabrina née SOUFFLET**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame DESSAIN Sandrine née BOURRET**

Attaché territorial, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur DOBRZYNSKI Thierry**

Ingénieur principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DOS SANTOS Sylvette née TARLIER**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

**- Madame DOUCHET Marilyne née KARAVIDIS**

Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

**- Monsieur DUMON Patrick**

Adjoint au maire, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

**- Madame DUMOUCHEL Laurence**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à TAILLEFONTAINE.

**- Monsieur DUPREZ Dominique**

Adjoint au maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

**- Madame DUPREZ Marie-Thérèse née ZABAJEWSKI**

Adjoint technique, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

**- Monsieur EDMOND Olivier**

Technicien supérieur, VILLE DE PARIS, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Monsieur EL YOUSSE Mustapha**

Infirmier, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur ETENOR Elin**

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal 1 cl, PARIS MUSÉES, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur FERRADJI Rachid**

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à OMISSY.

**- Madame FERRAO Michèle née DATCHY**

Éducateur territorial des activités physiques et sportives, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUÉNTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur FOLLET Christophe**

Adjoint technique, COMMUNE DE PASLY, demeurant à POMMIERS.

**- Monsieur FONTAINE Éric**

Ingénieur principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à MONS-EN-LAONNOIS.

**- Monsieur FONTAINE Laurent**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame FORESTIER Christelle née ESNAULT**

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL BALLANGER, demeurant à BRUMETZ.

**- Madame FOSSE Sandrine née LAVALLARD**

Attaché principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUÉNTINOIS, demeurant à MÉZIÈRES-SUR-OISE.

**- Madame FOUCHER Catherine née LASCAUX**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE VINCENNES, demeurant à RONCHÈRES.

**- Madame FOUSSE Natacha née POLIN**

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame FRANC Juliette**

Agent de maîtrise, VILLE DE PARIS, demeurant à SAULCHERY.

**- Madame FRANCOIS Catherine**

Adjoint territorial du patrimoine, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Monsieur GALHAUT Christophe**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur GEOFFROY Patrick**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame GODART Marilyne née TETART**

Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.



**- Madame GODECAUX Blandine**

Rédacteur territorial, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur GRUMIAUX Joël**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à BUIRE.

**- Madame GUILBERT Joëlle née FRANCELLE**

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame HERPIN Isabelle**

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame HERPIN Sandra née LOUCHART**

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur HERVIEUX Jean-Marie**

Adjoint technique territorial principal 1 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

**- Madame HIBLOT Axelle née TESSIER**

Ingénieur principal / directrice des services techniques, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur HUBEAU François**

Agent de maîtrise, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame IGLESIAS Maria**

Animateur, COMMUNE DE CROUY, demeurant à CROUY.

**- Madame JACQUEMELLE Carole née BOULANT**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME, demeurant à PITHON.

**- Madame JACQUET Delphine**

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à MONDREPUIS.

**- Madame JAKISA Jacqueline née CINJAERE**

Conseillère municipale, COMMUNE DE ANIZY-LE-GRAND, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

**- Monsieur JOBERTIE Jérôme**

Agent de maîtrise, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à FESTIEUX.

**- Madame KÉTÈLE Évelyne**

Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame KOWALSKI Delphine**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur LABUZINSKI Thierry**

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LEHAUCOURT.

**- Monsieur LAGRANGE Ludovic**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

**- Madame LAMPERIERE Nadine née ZADRAVEC**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur LANFRANCHI Xavier**

Technicien de laboratoire classe supérieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame LECOMTE Odile**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CAUMONT.

**- Madame LEFRANC Stéphanie née COUILLART**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à FONTAINE-LÈS-CLERCS.

**- Madame LENFANT Sylvie**

Adjoint technique, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame LEPINE Francine née MIQUEL**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE ROMAINVILLE, demeurant à CHÉZY-EN-ORXOIS.

**- Madame LEPOLARD Aline née COCHEFERT**

Éducateur des activités physiques et sportives principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERETS.

**- Monsieur LEPREUX Michel**

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE FLUQUIÈRES, demeurant à FLUQUIÈRES.

**- Monsieur LEPY Frédéric**

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur LEROY Thierry**

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur LETEMPLE Jérôme**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à CROIX-FONSOMME.

**- Madame LIEDORP Agnès**

Atsem principal 2 cl, COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

**- Monsieur LITTIÈRE Jérôme**

Directeur général des services, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur LOHE Didier**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Monsieur LOMBARD Guy**

Peintre, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à BUIRONFOSSE.

**- Madame MARCOTTE Sandrine née LEFEVRE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUEL.

**- Monsieur MARIE EMILIE Roland**

Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à ROMENY-SUR-MARNE.

**- Monsieur MASSE Nicolas**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Madame MATHIEU Magali**

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à AMIGNY-ROUY.

**- Madame MEHR Nathalie**

Adjoint technique, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VILLIERS-SAINT-DENIS.

**- Monsieur MEUNIER Didier**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à SOMMERON.

**- Monsieur MONGEAUD Frédéric**

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à RIBEMONT.

**- Madame MONGUIN Sandrine née DELACOURT**

Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à FRESNOY-LE-GRAND.

**- Monsieur MONTEJO Alain**

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN.

**- Monsieur MONTEJO Vincent**

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VAILLY-SUR-AISNE.

**- Madame MORELLE Martine née ROUX**

Adjoint au maire, COMMUNE DE CONDREN, demeurant à CONDREN.

**- Monsieur MOULIN Alain**

Adjoint au maire, COMMUNE DE THENELLES, demeurant à THENELLES.

**- Monsieur MOURI Arsène**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur MOUROUX Olivier**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame MOUS Virginie**

Adjoint du patrimoine principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur NABAL Michel**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

**- Monsieur ODELOT Franck**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME, demeurant à VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE.

**- Monsieur PAGANO Patrick**

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

**- Madame PAGEOT Corinne née LAHAYE**

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à PARFONDROU.

**- Madame PAILLOT Véronique**

Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame PARRA Sandrine**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur PATERNOSTRE Laurent**

Éducateur sportif principal 1 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à LA CAPELLE.

**- Monsieur PELLETIER Andy**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE CUFFIES, demeurant à CROUY.

**- Monsieur PELLOUX Fernand**

Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLENEUVE-SUR-FÈRE.

**- Madame PIECQ Karine née MONDHARD**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame POIRET Catherine née RICHEZ**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à RESSONS-LE-LONG.

**- Madame PRAT Pascale**

Adjoint administratif, COMMUNE DE LAON, demeurant à VESLUD.

**- Monsieur PRINGOT Bernard**

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE LATILLY, demeurant à LATILLY.

**- Monsieur PUY Alain**

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame RATIVEAU Mélanie**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame REGNAULT Christelle**

Adjoint administratif principal 2 cl, SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU DES VALLÉES DE L'AILETTE ET DE LA BIÈVRE, demeurant à PARGNAN.

**- Madame RICHARD Christelle**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à SOISSONS.

**- Madame RICHEZ Nadine**

Agent d'entretien, COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

**- Madame SARRAT-LANGER Solange née SARRAT**

Attaché conservation du patrimoine, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ÉTREUX.

**- Madame SARTER Marie-Geneviève née GUERIN**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame SCARCELLA Marie-Thérèse**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à LA NEUVILLE-EN-BEINE.

**- Monsieur SCOQUART Stéphane**

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SAINT-PAUL-AUX-BOIS.

**- Madame SCULFORT Pascale**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame SEINE Odile**

Agent spécialisé principal 1 cl des écoles maternelles, COMMUNE D'HAM, demeurant à BETHANCOURT-EN-VAUX.

**- Madame SODA Myriam**

Collaboratrice de groupe d'élus, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur SZPAKOWSKI Vincent**

Attaché, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame TACK Denise**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LIESSE-NOTRE-DAME, demeurant à BUCY-LES-PIERREPONT.

**- Madame TREHIN-ROZEAUX Estelle née TREHIN**

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE CUFFIES, demeurant à CROUY.

**- Monsieur TROUILLET Jonathan**

Adjoint technique, COMMUNE DE ATTICHY, demeurant à FOLEMBRAY.

**- Madame VAIRETTI Laëtitia**

Assistant conservation, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur VERDOOLAEGHE Sébastien**

Adjoint technique territorial principal cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.

**- Madame WILMART Karine née WILMART-GAUGUE**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE FLAVY-LE-MARTEL, demeurant à TERGNIER.

**- Madame ZDOBYCH Nelly née GUAY**

Technicien paramédical territorial classe supérieure, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à PINON.

**Article 2 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

**- Madame AHMED ALI Nora**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BARE Elvira née CLEMENTE**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-CHÂTEAU.

**- Monsieur BARE Frédéric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

**- Madame BARRÉ Sandrine née BARRE**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HARLY.

**- Madame BELARBI Fetea**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame BERTHE Marie-José née BERNARD**

Conseillère municipale, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à BIÈVRES.

**- Madame BIGALION Emmanuelle**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur BODCHON Jean-Jacques**

Adjoint technique territorial principal 1 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à BESNY-ET-LOIZY.

**- Madame BOSELLI Martine née DETREZ**

Attaché territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à MARLE.

**- Madame CANANIELLO Cécile née LENGLET**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à BEAUREVOIR.

**- Madame CHAUDOYE Martine née EVANGELISTI**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Madame CLOUCHOUX Ghislaine née GUENAN**

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHARMES.

**- Madame COUSIN Maryse née HEMMERY**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à EPPES.

**- Monsieur DARTOIS Pascal**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SUZY.

**- Monsieur DATHY Gérald**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SISSY.

**- Madame DEBRULLE Sylvie**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame DEHARBE Patricia née DARTOIS**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

**- Monsieur DENIS Jean-Noël**

Adjoint technique territorial, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

**- Madame DORDOLO Christine née LAMBIN**

Agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame DUBALLE Catherine née TUTIN**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame DUCHAUFOUR Dominique**

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SINCENY.

**- Madame DUTERTRE Agnès**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PANTIN, demeurant à SAULCHERY.

**- Madame ESTEBEN Nicole née BOITELET**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame GALLUDEC Patricia**

Puéricultrice hors classe, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à TERGNIER.

**- Madame GRANDIN Marie-Pascale née DINDIN**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame HAINE Marie-Line née MELNYK**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LESDINS.

**- Madame HOUZE Catherine née BAYARD**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur HUET Fabrice**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à CHIVRES-EN-LAONNOIS.

**- Monsieur HUGOT William**

Éboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame LAIGNEL Anne née ROME**

Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à CLACY-ET-THERRET.

**- Monsieur LALLEMENT Bruno**

Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HARLY.



**- Madame LAMRET Sylvie née ALCESILAS**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement,  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BUIRE.

**- Madame LAPEYRE Brigitte née BEGUE**

Adjoint administratif principal 1 cl, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE  
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur LAPORTE Arnaud**

Garde-champêtre chef principal, COMMUNE DE FLAVY-LE-MARTEL, demeurant à  
GRUGIES.

**- Monsieur LEBAS Didier**

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CASTRES.

**- Monsieur LEFEBVRE Jean**

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur LEGRAND Fabrice**

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur LELIÈVRE Éric**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à ATHIES-SOUS-  
LAON.

**- Monsieur LEMORT Thierry**

Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal 1 cl, VILLE DE PARIS,  
demeurant à LA FERTÉ-MILON.

**- Madame LEROY FRAILLON Cécile née FRAILLON**

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à  
POUILLY-SUR-SERRE.

**- Madame LUDCZAK Caterina née LAI**

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à  
GAUCHY.

**- Monsieur MARET Pascal**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à  
SAINT-QUENTIN.

**- Madame MASSEZ Pascale née DE SCHAMPHELAERE**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à  
SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur MEASSON Ludovic**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à TRAVECY.

**- Madame MITTELETTE Chantal**

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à PASLY.

**- Madame NICAUD Lydie**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à ESSIGNY-LE-PETIT.

**- Monsieur NOTTELET Charles**

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VESLUD.

**- Madame PARISOT Nicole**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-GOBAIN, demeurant à CAILLOUEL-CRÉPIGNY.

**- Madame PERARD Catherine**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VAILLY-SUR-AISNE.

**- Madame PILLARD Sabine née CORDELETTE**

Attaché hors classe - directeur général des services, COMMUNAUTÉ COMMUNES PAYS DU VERMANDOIS, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE.

**- Madame POLLE Valérie**

Animateur, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ESSIGNY-LE-GRAND.

**- Madame POTEL Lydie**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

**- Madame QU'HEN Isabelle née QUENNESSON**

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame QUINEAU Maryline**

Agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame REMY Marina née MATHE**

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame REQUENA Myriam**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur RODRIGUES Thierry**

Éboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à LEUILLY-SOUS-COUCY.

**- Monsieur ROGER Frédéric**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

**- Madame SACILOTTO Isabelle**

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame SANTERRE Claudine**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur SZEFLINSKI Philippe**

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.

**- Madame THIERY Sylviane née LACASSE**

Agent social, SI AIDE A DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame THOMAS Sandrine née BUNEL**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à COURMELLES.

**- Monsieur THURETTE Claude**

Adjoint au maire, COMMUNE DE FESMY LE SART, demeurant à FESMY-LE-SART.

**- Madame TOMAS Valérie née BARTHELEMY**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FRANCILLY-SELENCY.

**- Monsieur VANET Frédéric**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame VAUCELLE Claude**

Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BEAUTOR.

**- Monsieur VENANT Daniel**

Secrétaire administratif classe normale d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur VUYLSTEKE Patrice**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SINCENY.

**Article 3 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Madame ABRATKIEWICZ Isabelle née LANGLOIS**

Rédacteur territorial, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BARENTON-CEL.

**- Monsieur ACQUAIRE Frédéric**

Infirmier diplômé d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CONDREN.

**- Madame AVIEGNE Véronique**

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHIVRES-VAL.

**- Monsieur BABILLIOT Michel**

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE ANIZY-LE-GRAND, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

**- Madame BANDRY Nadine née DANIEL**

Attaché principal, SYND REBAIS POUR SCE DU SECR INTER COM, demeurant à VIELS-MAISONS.

**- Madame BATAILLE Annie**

Attaché principal, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame BEGHIN Véronique**

Agent spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA FLAMENGRIE.

**- Monsieur BLONDEAU Patrick**

Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à SISSONNE.

**- Monsieur BONET Joaquim**

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-GOBAIN, demeurant à CHARMES.

**- Monsieur BOURGEOIS Rachel**

Adjoint technique territorial principal 1cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ESSÔMES-SUR-MARNE.

**- Madame BRANCOURT Laurence née MARECAT**

Manipulatrice en radiologie cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame BRESSION Odile née BUVRY**

Adjoint technique principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

**- Madame BRIANT Marie-Pierre née RUFFIN**

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

**- Monsieur CARLIER Bruno**

Adjoint technique principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LEVERGIES.

**- Madame CHAUVEL Sylvie**

Adjoint technique territorial 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame COLLINET Chantal née HASENFRATZ**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BÉZU-SAINT-GERMAIN.

**- Madame COUNEN Christine**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- **Madame CULPO Carole née BAUDU**  
Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FLAVY-LE-MARTEL.
- **Monsieur DABOVAL Philippe**  
Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.
- **Monsieur DANIS Éric**  
Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DAUSSIN Muriel née PLATEAUX**  
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.
- **Madame DELBECQUE Marie-Annie née LENAIN**  
Monitrice éducatrice et intervenante familiale principale, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.
- **Madame DELVAL Christine née GAMACHE**  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.
- **Madame DEMAREST Corinne née GARDA GERMAIN**  
Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.
- **Monsieur DENOEL Paul**  
Attaché territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DESTRES Jocelyne née FELBACQ**  
Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DIAS ALVES Valérie née LEBRUN**  
Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.
- **Monsieur DOR Dominique**  
Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.
- **Madame DORIBREUX Marie-Odile**  
Administrateur contractuel, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à WIMY.
- **Monsieur DUJARDIN Patrice**  
Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.
- **Madame DUROYAUME Nathalie**  
Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.
- **Monsieur EMERY Jackie**  
Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à LAON.

**- Monsieur GARCIA Franck**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET, demeurant à LA FERTÉ-MILON.

**- Madame GAUDEFROY Corinne**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame GIROUARD Marie-France née HALLAINE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur GRANDIN Marc**

Technicien principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame HARDILLIER Myriam née MYRIAM**

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur HELIN Jean-Luc**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à ETREAUPONT.

**- Madame JOUHANNEAU Caroline née CHEVALLIER**

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Madame KERVERN Christine née ALLIZART**

Auxiliaire de puériculture 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à HAPPENCOURT.

**- Monsieur LEMAIRE Laurent**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à WASSIGNY.

**- Monsieur LENGLET David**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Madame LEPOLARD Isabelle née FRISULLI**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame LIENARD Maryline**

Cadre supérieur socio-éducatif, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame MARCELLIN Laurette née COCHET**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CUFFIES.

**- Monsieur MARTIN Pascal**

Directeur adjoint des ressources humaines, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à WISSIGNICOURT.

**- Madame MAUCLERE Monique**

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Monsieur MERCIER Laurent**

Technicien, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.

**- Madame MINOT Berthe née BOISFER**

Aide soignante, CENTRE D' ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à DOMMIERS.

**- Madame MISSON Linda née PERDU**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

**- Madame NORMAND Françoise née PRUDHOMME**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

**- Madame PIERART Catherine née DEBOUZY**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Madame PLAQUET Nathalie née BOILLEREAU**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à OGNES.

**- Madame POIDEVIN Florence née FENE**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur POTTIER Fabrice**

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUEL.

**- Madame POUFFARY Christine**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame RUBALO Béatrice**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, demeurant à LARGNY-SUR-AUTOMNE.

**- Monsieur SCULFORT Jean-François**

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur SEPLY Fabrice**

Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à LAON.

**- Madame SKOWRONSKI Édith née HOURRIER**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d' enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

**- Madame THIERRY Corinne**

Adjoint administratif principal territorial 1 cl, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur TREHEL Christian**

Maire, COMMUNE D'ESSISES, demeurant à ESSISES.

**- Monsieur VIEVILLE Daniel**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

**- Monsieur WAROQUEAUX Gérard**

Technicien territorial, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SERMOISE.

**- Madame WAST Fabienne née LESCIEUX**

Attaché principal territorial, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à DANIZY.

**- Madame XAVIER Christelle**

Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LESHELLE.

**- Monsieur YAOUANQ Yannick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, mardi 1<sup>er</sup> juin 2021



**Ziad Khoury**





**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/ 207 portant renouvellement de  
certificat de qualification C4-F4-T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

**VU** le n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

**VU** le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

**VU** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

## ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : BLEUSE
- Prénom : Roger
- Date et lieu de naissance : 27 février 1958 à Saint-Quentin (02)
- Adresse : 1, Cité du Riez – 02390 THENELLES

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n° 02/2019/0016 du 10 avril 2019 délivré à Monsieur Roger BLEUSE est abrogé.

**Article 5** : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le

10 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du service interministériel de défense  
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

■ **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :

→ soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON .

→ soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

**Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet** résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

■ **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

**VU** le n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

**VU** le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

**VU** l'attestation de fin de stage délivrée par EURO BENGALÉ ;

**VU** l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par EURO BENGALÉ ;

**VU** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

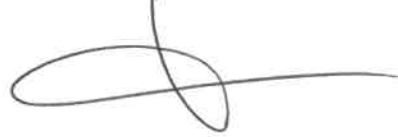
- Nom : FRANCOIS
- Prénom : Jérôme
- Date et lieu de naissance : 27 septembre 1980 à Chauny (02)
- Adresse : 33 rue de Ham – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

**Article 2 :** Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

**Article 3** : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du service interministériel de défense  
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

■ **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :

→ soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON

→ soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

**Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet** résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

■ **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/230 portant délivrance de certificat de qualification C4-F4-T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

**VU** le n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

**VU** le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

**VU** l'attestation de fin de stage délivrée par EURO BENGALE ;

**VU** l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par EURO BENGALE ;

**VU** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : BOUTON
- Prénom : Sébastien
- Date et lieu de naissance : 19 décembre 1983 à Saint-Quentin (02)
- Adresse : 4 rue d'Enfer – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

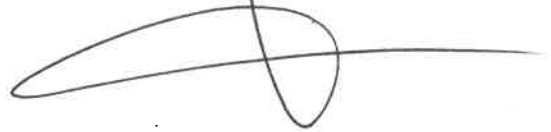
**Article 2 :** Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.



**Article 3** : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du service interministériel de défense  
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

- **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :
  - soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.  
Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).
- **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/231 portant renouvellement de certificat  
de qualification C4-F4-T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

**VU** le n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

**VU** le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

**VU** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : MONDOT
- Prénom : Joël
- Date et lieu de naissance : 07 février 1965 à Thenelles (02)
- Adresse : 6 rue de Loudun – 02390 THENELLES

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.


Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n° 02/2019/0017 du 10 avril 2019 délivré à Monsieur Joël MONDOT est abrogé.

**Article 5** : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du service interministériel de défense  
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

- **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :
  - soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.  
**Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet** résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).
- **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)





**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code de la défense ;  
**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;  
**VU** le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;  
**VU** le résultat de l'enquête administrative ;  
**VU** la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;  
**SUR** la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

- Nom : OTT
- Prénom : Pierre
- Date et lieu de naissance : 28 mai 1951 à Angers (49)
- Adresse : 46 rue de l'Éventure – 02270 MONCEAU LES LEUPS

**Article 2 :** Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

**Article 3 :** Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le **14 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du service interministériel de défense et  
de protection civile,

Jean-François PRIGENT

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code de la défense ;  
**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;  
**VU** le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;  
**VU** le résultat de l'enquête administrative ;  
**VU** la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;  
**SUR** la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

- Nom : BOUDINOT
- Prénom : Cindy
- Date et lieu de naissance : 28 juillet 1984 à Laon (02)
- Adresse : 46 rue de l'Éventure – 02270 MONCEAU LES LEUPS

**Article 2 :** Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

**Article 3 :** Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du service interministériel de défense et  
de protection civile,



Jean-François PRIGENT

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code de la défense ;  
**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;  
**VU** le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;  
**VU** le résultat de l'enquête administrative ;  
**VU** la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;  
**SUR** la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

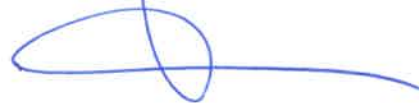
- Nom : FRANCOIS
- Prénom : Jérôme
- Date et lieu de naissance : 27 septembre 1980 à Chauny (02)
- Adresse : 33 rue de Ham – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

**Article 2 :** Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

**Article 3 :** Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du service interministériel de défense et  
de protection civile,



Jean-François PRIGENT



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° DCL-BRGE-2021/044 portant  
modification de classement du passage à niveau  
n° 68 de la ligne ferroviaire  
229000 de La Plaine à Hirson

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, modifié par arrêté ministériel du 19 avril 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 avril 1993 et la fiche individuelle annexée classant le passage à niveau n° 68 en 2<sup>ème</sup> catégorie ;

**VU** la demande présentée par SNCF Réseau-Infrapôle Haute Picardie du 12 mai 2021 ;

**VU** l'arrêté n° 2021-15 en date du 11 février 2021 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

**SUR** proposition du secrétaire général,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le passage à niveau n° 68 de la ligne ferroviaire 229000 La Plaine - Hirson est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie selon la fiche individuelle ci-annexée.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge celui du 20 avril 1993 pour ce qui concerne le passage à niveau n° 68.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est applicable après affichage réglementaire défini à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

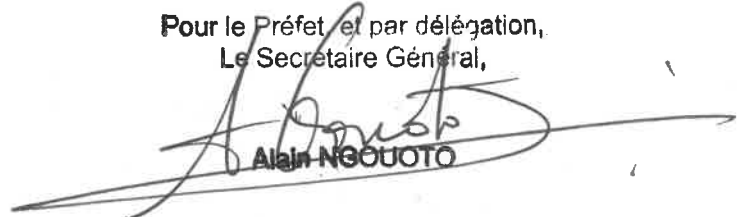
**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera adressé à :

- La mairie d'Anizy-le-Grand.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de l'établissement SNCF Réseau- Infrapôle Haute Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera adressée au directeur départemental des territoires de l'Aisne.

À Laon, le **15 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° DCL-BRGE-2021/045 portant  
modification de classement des passages à  
niveau n° 41 et 52 de la ligne ferroviaire  
261000 de Laon à Amiens

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, modifié par arrêté ministériel du 19 avril 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1992 et les fiches individuelles annexées classant les passages à niveau n° 41 et 52 en 2<sup>ème</sup> catégorie ;

**VU** la demande présentée par SNCF Réseau-Infrapôle Haute Picardie du 12 mai 2021 ;

**VU** l'arrêté n° 2021-15 en date du 11 février 2021 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

**SUR** proposition du secrétaire général,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les passages à niveau n° 41 et 52 de la ligne ferroviaire 261000 Laon - Amiens sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie selon les fiches individuelles correspondantes ci-annexées.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge celui du 21 janvier 1992 pour ce qui concerne les passages à niveau n° 41 et 52.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est applicable après affichage réglementaire défini à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera adressé à :

- La mairie de Cugny pour le passage à niveau n°41
- La mairie de La Fère pour le passage à niveau n°52

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Saint-Quentin, la directrice de l'établissement SNCF Réseau- Infrapôle Haute Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera adressée au directeur départemental des territoires de l'Aisne.

À Laon, le **15 JUIN 2021**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ** portant répartition du boni de liquidation  
du syndicat mixte THIERACHE DEVELOPPEMENT

**Le Préfet de la Région des Hauts-de-France,  
Préfet du Nord,**

**Le Préfet de l'Aisne,**

**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5721-7 ;

**VU** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le schéma de coopération intercommunale du département de l'Aisne arrêté le 30 mars 2016 ;

**VU** l'arrêté des préfets du Nord et de l'Aisne du 5 août 2013 portant dissolution du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

**VU** l'arrêté des préfets du Nord et de l'Aisne du 26 décembre 2013 relatif aux modalités de dissolution du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 2014 nommant Maître Yvon PERIN, liquidateur du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

**VU** les arrêtés préfectoraux des 17 juin 2015, 24 juin 2016, 23 juin 2017 et 23 juin 2018 portant prolongation de la mission de Maître Yvon PERIN ;

**VU** la délibération de l'assemblée du comité syndical du 27 juin 2014 approuvant le principe d'une répartition du boni de liquidation selon une clé de répartition identique à celle qui avait prévalu pour la constitution des provisions pour risques de comblement de passif en 2012 ;

**Considérant** la proposition de répartition du boni de liquidation d'un montant de 629 094,27€ présentée par maître Yvon PERIN le 4 mars 2021 ;

**SUR** proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne et du Nord,

**ARRÊTENT**

"Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

Un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services durant le délai de deux mois. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux, qui ne courra qu'à compter de ma réponse, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision implicite de rejet."



**Article 1<sup>er</sup>** : Le boni de liquidation du Syndicat Mixte Thiérache Développement est réparti de la manière suivante :

Membres du syndicat mixte	Répartition en %	Répartition en euros
Département du Nord	29,32	184 450,44
Département de l'Aisne	29,32	184 450,44
Communautés de communes (CC) dont	41,36	260 193,39
- CC Sud Avesnois	8,77	55 171,57
- CC Coeur de l'Avesnois	4,52	28 435,06
- CC du Pays de Mormal	3,20	20 131,02
- CC Thiérache du Centre	9,12	57 373,40
- CC Thiérache Sambre et Oise	5,83	36 676,19
- CC du Pays des trois rivières	7,63	47 999,89
- CC des Portes de la Thiérache	2,29	14 406,26

**Article 2** : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne et du Nord, la directrice départementale des finances publiques de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne et dont une copie sera adressée à Maître Yvon PERIN et aux présidents des conseils départementaux du Nord et de l'Aisne ainsi qu'à l'ensemble des présidents des EPCI à fiscalité membre qui adhéraient au syndicat mixte Thiérache Développement.

- 6 MAI 2021

Fait à Laon, le

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Alain NGOUQTO

Le Préfet du Nord

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



**Arrêté relatif au budget 2021 de la cité administrative de  
Laon**

*note finances: 2021-10-SGCD.*

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne

VU le décret n°2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale,

VU l'avis du Comité de gestion de la Cité administrative de Laon en date du 27 avril 2021,

**Sur proposition** de Madame la Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget de fonctionnement courant de la cité administrative de Laon pour l'année 2021 est fixé à 422 921,23 €, auxquels il faut retrancher un remboursement AURIAC de 11 096,51 €. Le détail figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Les quote-parts à verser par chaque occupant sont définies comme suit :

Occupants	Surfaces m <sup>2</sup> 2021	Quote-part
DDFiP	3108	174 683,83 €
SDEN 02	1625	93 679,48 €
DIRECCTE 1/4	1116	15 863,00 €
DDETS 3/4	1116	47 588,98 €
ARS	696	40 021,41 €
Délégation action sociale MEF	121	5 798,30 €
Gendarmerie	13	622,96 €
RT	319	18 080,27 €
CIO	284	15 486,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>7282</b>	<b>411 824,72 €</b>

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, le 14/06/21

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alan NGOUOTO

## ANNEXE 1 :

Le budget de fonctionnement de la cité administrative de Laon, pour l'année 2021, fixé à 411 824,72 € est détaillé comme suit :

### **Budget 2021 prévisionnel**

<b>Postes budgétaires</b>	<b>Budget prévisionnel 2021</b>
<b>Fluides</b>	
Gaz	70 000,00 €
Électricité	60 000,00 €
Eau	15 000,00 €
	<b>145 000,00 €</b>
<b>Contrats d'entretien</b>	
Extincteurs	3 000,00 €
	<b>3 000,00 €</b>
<b>Nettoyage</b>	
Locaux	115 000,00 €
Fournitures	2 000,00 €
Ramassage poubelles	7 000,00 €
	<b>124 000,00 €</b>
<b>Dépenses diverses</b>	
Fournitures de bureau/convivialité	500,00 €
Fontaine à eau	200,00 €
Espaces verts	20 000,00 €
Défibrillateur	1 000,00 €
	<b>21 700,00 €</b>
<b>Charges locatives</b>	
Maintenance corrective	40 000,00 €
Vacations accueil	3 333,00 €
Travaux	70 000,00 €
Mutualisation	10 500,00 €
	<b>123 833,00 €</b>
<b>Intérêts moratoires</b>	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>417 783,00 €</b>

**CITE ADMINISTRATIVE DE LAON****Recettes****Dépenses**

<b>Report 2020</b>		5 138,23 €
<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		417 783,00 €
<b>Remboursement effectués par AURIAC (fluides)</b>	11 096,51 €	
<b>TOTAUX</b>	11 096,51 €	422 921,23 €
<b>Quote-parts à recevoir</b>	411 824,72 €	

Fait à LAON, le 14/06/21

## PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des Finances Publiques  
de la Somme

Préfet de l'Aisne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Par délégation, la directrice départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 25 novembre 2019 accordant délégation de signature à Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Somme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne,

### ARRÊTE

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à Mme Nathalie BIQUARD, directrice départementale des finances publiques de la Somme par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 novembre 2019, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur du pôle État, ressources et stratégie, et par Mme Emilie CHATRIE, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division du domaine.

**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente à M. Serge ARZOUMANOV, inspecteur des finances publiques, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 susvisé.

**Art. 3.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

- M. Stéphane BRAILLY, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleuse principale des finances publiques ;
- M. Renaud DE SAINT RIQUIER, contrôleur des finances publiques ;
- M. Louis DESCAMPS, contrôleur des finances publiques ;
- M. Nicolas DUQUESNE, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Magali SADAI, agente d'administration principal des finances publiques.

**Art. 4.** - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté précédent et s'applique à compter du 14 juin 2021 .

**Art.-5.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 14 juin 2021

Pour le Préfet,

La directrice départementale des finances publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Biquard', with a stylized flourish at the end.

Nathalie BIQUARD



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités Hauts-de-France**

**Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE n° 2021-T-A-02**

**portant délégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne.**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités des Hauts-de-France;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et 2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, tous les actes mentionnés dans l'annexe 1, dans les limites du ressort territorial de l'Aisne.



Article 2- Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE pourra subdéléguer la signature des actes qui lui sont délégués par le présent arrêté à des agents du corps de l'inspection du travail, placés sous son autorité, en accord avec le délégué. Il adressera copie des dites subdélégations au délégué.

Article 3- Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication précisée à l'article 4.

Article 4- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et le délégataire désigné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région des Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2021**

Le directeur régional  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



Patrick OLIVIER

**Annexe 1 : actes visés à l'article 1**

<b>Décisions et actes administratifs issus du code du travail ou du code rural et de la pêche maritime</b>	<b>Articles législatifs</b>	<b>Articles réglementaires</b>
<b>Ruptures conventionnelles</b> Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail	L. 1237-14	R. 1237-3
<b>Groupements d'employeurs</b> Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise	L. 1253-17	D. 1253-4 à D.1253-11
Demande d'agrément du groupement d'employeurs	L. 1253-17	R. 1253-19
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-26
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-27
<b>Négociation collective</b> Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale		D 2231-2 à 8, R 2231-9
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L. 3313-3 L. 3323-4 L. 3332-9	D. 3313-4 D. 3323-7 R. 3332-6
<b>Institutions représentatives du personnel</b>		
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L. 2143.11	R. 2143-6
Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux :	L2314-13	R2314-3
Comité social et économique		
Répartition des sièges entre les établissements :	L2316-8	R2316-2
Comité social et économique central		
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts en cas de litige portant sur la décision de l'employeur pour la mise en place du comité social et économique,		R2313-1 et R2313-2 R2313-4 et R2313-5
Au niveau de l'entreprise	L2313-5	
Au niveau de l'unité économique et sociale	L2313-8	
Répartition des sièges au comité de groupe	L. 2333-4	R. 2332-1
<b>Mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés</b>		
Recours en modification de la liste électorale	L 2122-10-1 à L. 2122-10-11	R. 2122-8 à R. 2122-26

<p><b>Amendes administratives</b></p> <p>Signature des courriers d'information préalable en cas de manquement :</p>		
<p>A la réglementation relative au détachement des travailleurs</p>	<p>L. 1264-1, L. 1264-2, L. 1263-6 du code du travail</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du code du travail</p>
<p>A la réglementation de la durée du travail, repos et décompte de la durée du travail</p>	<p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p>	<p>R 8115-1, R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p>
<p>Au paiement du smic ou des salaires minima conventionnels</p>	<p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p>	<p>R 8115-1, R 8115-2, R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p>
<p>Aux conditions d'emploi des mineurs à des travaux interdits ou réglementés</p>	<p>L. 4753-1 et L. 4753-2 du code du travail</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 R 8115-10 du code du travail</p>
<p>Aux obligations de repérage de l'amiante avant travaux</p>	<p>L. 4754-1 du code du travail</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p>
<p>Aux règles applicables aux installations sanitaires, d'hébergement et de restauration</p>	<p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p>	<p>R 8115-1,R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10</p>
<p>Aux décisions d'arrêts de travaux de l'inspection du travail</p>	<p>L 4752-1 du code du travail</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p>
<p>Aux demandes de vérification, analyse ou mesures</p>	<p>L.4752-2 du code du travail</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p>
<p>A l'obligation de déclaration en vue de la délivrance de la carte d'identification professionnelle dans le BTP</p>	<p>L. 8291-2 du code du travail</p>	<p>R.8115-2 R. 8115-7, et R. 8115-8 du code du travail</p>
<p>A la réglementation relative à l'emploi des stagiaires</p>	<p>L. 124-17 du code de l'éducation</p>	<p>R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du code du travail</p>

<b>Durée du travail</b>		
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail,	L3121-21	R. 3121-10
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail	L3121- 24	R. 3121-15 R. 3121-16
Dérogations à la durée maximale moyenne et/ou absolue du travail concernant une entreprise relevant d'un même type d'activités sur le plan régional ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime	L713-13 et 14	R713-13 R713-21 R 713-14
<b>Hygiène Sécurité</b>		
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L. 1251-10 L. 4154-1	R4154-5 D4154-3 et 4
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-6
Dispenses en matière d'incendie et explosion		R 4227-55 R4216-32
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L. 4721-1 1° et 2° L. 4721-2	R. 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'Inspecteur (R4722-10)		R. 4723-5
<b>Alternance Apprentissage</b>		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 4733-8 à 10 L. 6225-4 à L. 6225-6	R 6225-9 et s. et R 4733-13
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D. 6325-20
<b>Transaction pénale</b>		
Établissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 L. 8114-7	R. 8114-3 à 5
Transmission au procureur de la République pour homologation de la proposition de transaction acceptée par l'auteur de l'infraction	L. 8114-6	R. 8114-6 alinéa 1
<b>Divers</b>		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D. 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R. 7413-2



## Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

21-14

### Décision de délégation de signature au titre de la direction des soins à l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Soissons

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,


Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

DECIDE

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Madame Barbara MALLARD, directrice des soins faisant fonction des instituts de formations paramédicales, à l'effet de signer au nom du directeur général :

- les factures afférentes aux coûts pédagogiques des formations dispensées par les écoles ;
- les factures afférentes aux droits d'inscription ;
- les arrêtés de régie de recette de la régie intitulée « recettes IFSI » ;
- tous actes, décisions ou conventions de gestion relatifs aux stages des étudiants et élèves, relevant de la responsabilité des instituts de formation ;
- tous actes, décisions relatifs aux contrats temporaires d'usage des interventions formateurs occasionnels et des contrats d'engagements des professionnels du Centre hospitalier de Soissons réalisant des interventions pédagogiques auprès des étudiants et élèves.

**Article 2 :** La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Barbara MALLARD Directrice des soins faisant fonction	

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

**Article 4 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 14 juin 2021

Le Directeur

E. LAGARDERE